



## Les finances : le nerf de la guerre

Suite au vote du budget le 17 juillet dernier, la nouvelle municipalité souhaite porter à votre connaissance l'état des finances du village et vous donner un aperçu du budget communal de cette année. Ce budget est en majeure partie l'héritage du dernier Conseil Municipal et marque le point de départ de notre travail. Nous affichons une vision factuelle et souhaitons nous projeter vers l'avenir.

Pour que le sujet tienne sur quatre pages et afin d'apporter des informations facilement accessibles aux

lecteurs non-initiés, il a été nécessaire de réduire et de simplifier la vision de chaque sujet. Naturellement, vous êtes en droit de contacter la mairie si vous voulez un complément d'informations. Rappelons aussi que le budget est public et consultable en mairie.

Nous espérons vivement que ce document vous apportera des renseignements intéressants quant à la vision des finances communales. Nous vous invitons à faire part de vos commentaires sur le sujet.

## Le fonctionnement du budget

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses. La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, travaux d'entretien) ;
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir (prestations de services, dotations de l'État et d'autres collectivités, impôts et taxes, produits de location, etc.)

La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (gros travaux, etc.) ;
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y reporte aussi l'excédent de fonctionnement (total des recettes – total des dépenses) qui équivaut à la capacité d'autofinancement brute,



## Les chiffres clés du budget 2020

|                                                             |              |
|-------------------------------------------------------------|--------------|
| (a) Recettes de fonctionnement                              | 682 k€       |
| (b) Dépenses de fonctionnement                              | 600 k€       |
| (c) Excédent de fonctionnement brut (a-b)                   | 82 k€        |
| (d) Annuité d'emprunts (hors intérêts)                      | 83 k€        |
| (d1) Annuité d'emprunts (avec intérêts)                     | 104 k€       |
| (e) Reste à réaliser 2019 (dépenses)                        | 62 k€        |
| (e1) Reste à réaliser 2019 (recettes)                       | 23 k€        |
| (g) Capacité d'autofinancement nette (environ c- environ d) | <b>~0 k€</b> |

\*k€ = kilo Euros = 1000 € / Exemple : 17 k€ = 17000 €

(c) : L'excédent est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté

(e) : le reste à réaliser représente les dépenses votées en 2019 ou les travaux de 2019 restant à payer. Il s'accompagne des recettes liées aux subventions ou fonds de concours (e1)

(d) : l'annuité d'emprunts n'inclut pas les intérêts pour calculer l'autofinancement.

(g) : Une capacité d'autofinancement nette positive signifie que la collectivité génère suffisamment de recettes pour couvrir ses dépenses. A l'inverse, un autofinancement négatif traduit une perte de trésorerie et pas de capacité à réaliser des travaux.



## Les travaux inscrits au budget

Au regard de la situation financière, les travaux en section investissement sont limités. Sont prévus cette année :

- **l'enfouissement des réseaux secs** (suppression de la cabine haute électrique) rue du Lavoir vers l'école : 100 k€ ; réduit à 20 k€ après subventions (voté en 2019),
- le **remplacement des portes** de l'atelier communal suite à l'effraction de 2019 : 12 k€, réduit à 6 k€ après subvention (voté en 2019),
- la **préparation de l'école numérique** : 10 k€, soit 5 k€ après subvention,
- une enveloppe pour **divers travaux de maintenance** : 14 k€



## Les principales difficultés

- **Pas de capacité d'autofinancement** : voir paragraphe *\$Les chiffres clé du budget 2020*
- **Utilisation difficile des subventions** : L'engagement de travaux demande une avance de trésorerie parce que les subventions accordées sont payées quelques mois après le règlement des travaux. Le manque de trésorerie est donc préjudiciable et nécessiterait le recours à l'emprunt, peu recommandé.
- **Maintenance des bâtiments** : Au regard de la vétusté du patrimoine communal (dont la ferme Belet et l'ancienne synagogue), la mairie est sujette à de nombreux imprévus de travaux de maintenance et de réparation (déjà rencontrés : chaudière, aire de jeux, fuites d'eau, extincteurs...)
- **Masse d'emprunts conséquente** : voir *\$Les emprunts*
- **Créances non recouvrées** : 46 k€ d'impayés depuis 1996 n'ont ni été récupérés, ni été inscrits aux budgets précédents. Cette somme ampute fortement les budgets futurs. Les 10 k€ du RPI (voir bulletin 312) ne sont pas inclus dans ce montant.
- **Incertitude sur le maintien du niveau des dotations** : cette année, la commune a encore été compensée en totalité de la suppression partielle de la taxe d'habitation.

- **Ferme Belet et ancienne synagogue** : la mairie est en recherche active de projets extérieurs viables pour ces deux bâtiments avant qu'ils ne se dégradent davantage et engendrent des travaux de mise en sécurité.



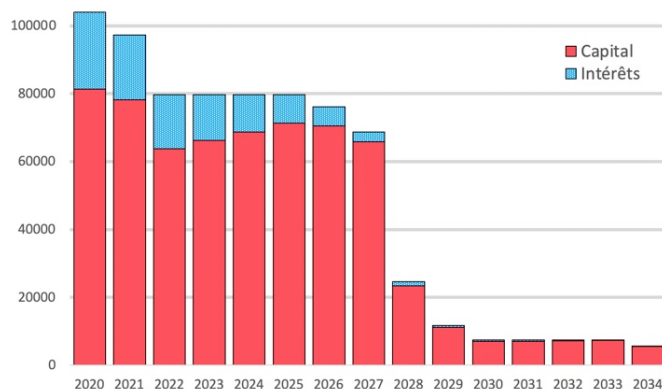
## Les emprunts

Au fil des années, le Conseil Municipal a contracté plusieurs emprunts. Certains se sont éteints ces dernières années mais il en reste 9 qui représentent encore 652 k€ de capital et 101 k€ d'intérêts, soit plus de 750 k€ à rembourser selon le tableau suivant :

|                        | Durée  | Fin        | Montant   | Taux  |          | Restant dû |
|------------------------|--------|------------|-----------|-------|----------|------------|
| Travaux divers         | 18 ans | 01/01/2020 | 71 267 €  | 6,15% | Fixe     | 6 656 €    |
| Travaux rue des Vosges | 20 ans | 25/05/2021 | 76 225 €  | 5,66% | Fixe     | 11 907 €   |
| Relais Alsace          | 11 ans | 01/07/2021 | 91 340 €  | 5,35% | Fixe     | 19 446 €   |
| Local Aérostier        | 20 ans | 25/01/2025 | 50 000 €  | 3,74% | Fixe     | 18 285 €   |
| Ferme Belet            | 15 ans | 25/04/2027 | 160 000 € | 4,56% | Fixe     | 93 473 €   |
| Groupe Scolaire        | 20 ans | 25/12/2027 | 500 000 € | 4,18% | Fixe     | 250 578 €  |
| Synagogue Musée        | 15 ans | 31/03/2029 | 200 000 € | 3,50% | Fixe     | 135 374 €  |
| Ancien Presbytère      | 32 ans | 01/04/2029 | 44 750 €  | 1,80% | Variable | 16 393 €   |
| Terrain multisport     | 15 ans | 25/07/1934 | 100 000 € | 1,48% | Fixe     | 99 800 €   |

651 911 €

Le graphique ci-dessous présente les annuités de ces emprunts. Cette année, nous paierons plus de 100 k€ (avec intérêts). Retenons que jusqu'en 2027 inclus, nous aurons à rembourser d'importantes échéances (>70 k€).



En complément de cette vision, la mairie a un crédit de 100 k€ pour générer de la trésorerie. Coût annuel : 2 k€.



Mairie de Foussemagne - 11 rue d'Alsace - 90150 Foussemagne - [www.foussemagne.com](http://www.foussemagne.com)

Contact : 03 84 23 34 40 ou [secretariat@foussemagne.com](mailto:secretariat@foussemagne.com)

Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h



## Les économies à travailler

Quelques postes d'économies possibles ont été identifiés et sont en cours d'analyse :

- **La renégociation des emprunts** : les conditions actuarielles ne permettront probablement pas un gain mais nous étudions un lissage pour diminuer les annuités et récupérer de la trésorerie.
- **La renégociation de contrats** (téléphonie, assurances, maintenance...)
- **La mise sous contrôle des dépenses courantes** : photocopies, carburant, heures supplémentaires...
- **Vente de la ferme Belet, et cession éventuelle de l'ancienne synagogue.**



## Les dépenses actuelles

Nous partagerons avec vous dans les prochains bulletins les dépenses significatives réalisées au fil de l'eau, comme celles-ci, déjà engagées :

- École numérique : 10 k€ (arrivée après la Toussaint)
- Vérification et mise en conformité de la sécurité des bâtiments : 1800 €
- Débouchage des gouttières de la synagogue : 450 €



## Budget UPE : Unités de production d'électricité photovoltaïque

Les UPE ont un budget autonome. Installées sur les toits de la Maison des Arches et du groupe scolaire en 2009 et 2010, elles sont encore source de revenu en 2019. L'excédent de fonctionnement généré a permis un reversement exceptionnel de 12 k€ en recettes du

budget communal 2020. Nous estimons une augmentation de la production pour 2020 (et donc de recettes) suite au nettoyage et à l'entretien du système réalisé cette année.



## Conclusion

Les finances communales sont très fragiles pour toutes les raisons développées dans précédemment. Nous sommes totalement mobilisés pour tendre vers un assainissement de cette situation inconfortable et travaillons sur toutes les pistes d'optimisation des recettes et des économies.

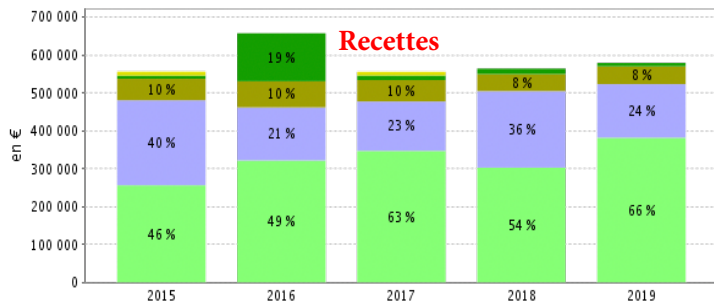
Il est primordial de retrouver une capacité d'autofinancement nette largement positive sans quoi il est impossible d'envisager des travaux d'importance. La voie de l'emprunt a déjà été beaucoup employée (surtout avant 2014) et nous ne souhaitons pas reconduire cette méthode, très toxique pour ce type de situation.

Même si ce bulletin n'est absolument pas exhaustif et détaillé, nous souhaitons vous informer au mieux de la situation. C'est pourquoi nous réitérerons à minima une fois par an ce genre de communication.

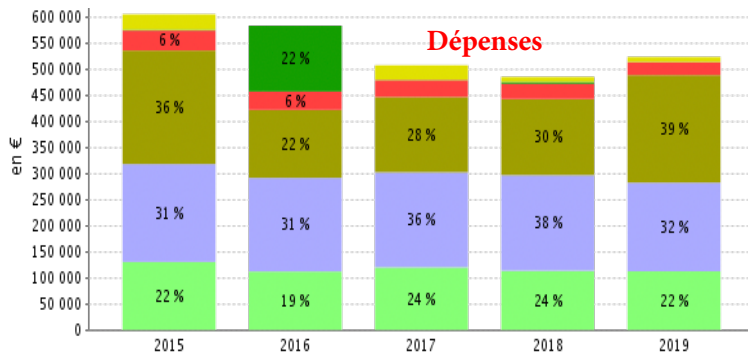
Si vous souhaitez aller un peu plus loin dans l'analyse financière du village, nous vous proposons quelques informations de 2015 à 2019 et un bilan 2019 pour compléter la vision 2020. (voir page suivante)



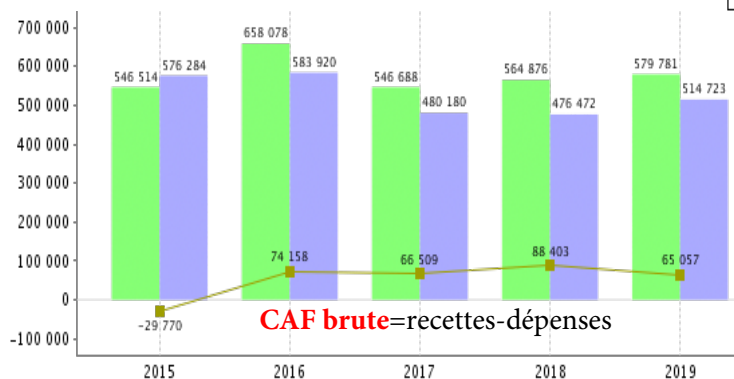
## Fonctionnement 2015-2019



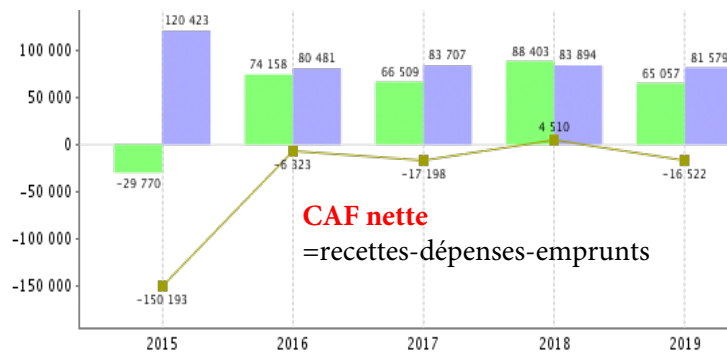
■ Ressources Fiscales ■ Dotations et participations  
■ Ventes et autres produits courants non financiers ■ Produits réels financiers  
■ Produits réels exceptionnels ■ Autres produits non réels



■ Charges générales ■ Charges de personnel ■ Charges de gestion courante  
■ Charges réelles financières ■ Charges réelles exceptionnelles ■ Autres charges non réelles

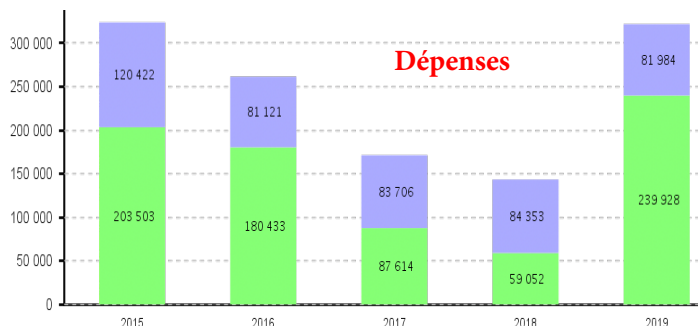


■ Produits réels de fonctionnement ■ Charges réelles de fonctionnement ■ CAF Brute

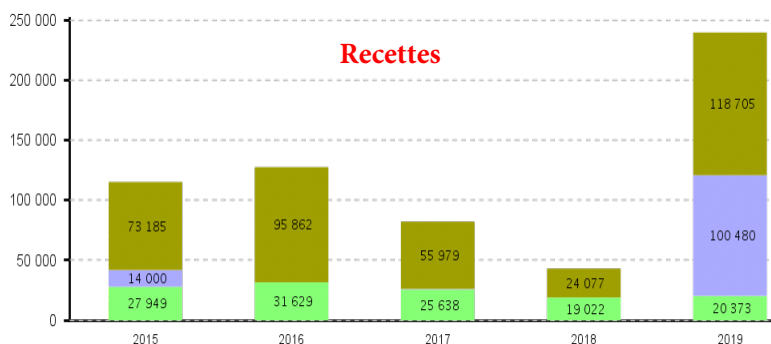


■ CAF BRUTE ■ Remboursement direct de l'exercice ■ CAF NETTE

## Investissement 2015-2019



■ Dépenses directes d'équipement ■ Remboursement lié aux emprunts et autres dettes



■ Dotations et fonds globalisés ■ Recettes liées aux emprunts ■ Subventions et participations d'équipement reçues

## Bilan 2019

Le bilan (à droite) retrace le patrimoine de la commune au 31/12/19

**ACTIF** : immobilisations (terrains, bâtiments, véhicules...), + actif circulant (créances et disponibilités)

**PASSIF** : fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), + résultat + dettes financières (incluant les mandats en instance de paiement).

Les ressources (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des actifs immobilisés, et dégager un excédent "fond de roulement" (FDR) = 11 230€

Le fond de roulement (FDR) doit permettre de financer les besoins en fonds de roulement (BFR) (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements) = 56 805€.

Trésorerie = - 45 k€

| ACTIF                 |           | PASSIF                        |           |
|-----------------------|-----------|-------------------------------|-----------|
| Actif immobilisé brut | 8 868 214 | Ressources propres            | 8 220 281 |
| Actif circulant       | 93 720    | Dettes financières            | 659 164   |
|                       |           | Fonds de roulement net global | 11 230    |
|                       |           | Passif circulant              | 36 915    |
|                       |           | Trésorerie                    | 45 574    |
|                       |           | BFR                           | 56 805    |
|                       |           | Trésorerie = FDR - BFR =      | - 45 574  |

Directeur de la publication : Arnaud Miotte

Rédaction : Olivier Richard

Conception graphique, mise en page et impression : mairie de Foussemagne

Responsable de la rédaction : Joëlle David

Crédits images : mairie de Foussemagne et internet

Mairie de Foussemagne - 11 rue d'Alsace - 90150 Foussemagne - [www.foussemagne.com](http://www.foussemagne.com)

Contact : 03 84 23 34 40 ; [secretariat@foussemagne.com](mailto:secretariat@foussemagne.com) ; @foussemagne

Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h

